

SCHEMA DE PROCEDURE

Dispositif réglementaire de protection du patrimoine géologique 2/2

Application de l'arrêté préfectoral établissant (ou révisant) la liste des sites d'intérêt géologique (ou géotopes) par département

Art. L. 411-1 4°
Code de l'environnement

Note du 01/12/ 2016
relative à la protection des
sites d'intérêt géologique

Fiches descriptives
des sites figurant à l'INPG

6 Evaluation site par site de la suffisance des mesures de protection dont bénéficient automatiquement les sites figurant sur l'arrêté « liste »

-
Acteurs principaux
DDT - Préfecture - DREAL - CRPG
Communes - Propriétaires - Usagers

non

Les mesures de protection automatiques sont-elles suffisantes au regard des pratiques ou événements menaçant le site ?

oui

non

Le site bénéficie-t-il d'une autre protection réglementaire suffisante ?

oui

Note du 01/12/ 2016
relative à la protection des
sites d'intérêt géologique

Définition des enjeux de protection et possibilités de conciliation avec les activités existantes

Décret n° 2015-1787
du 28/12/2015

Art. R.411-17-1 III
Code de l'environnement

7 Préparation de l'arrêté préfectoral de protection du site d'intérêt géologique (ou géotope) fixant le périmètre et les mesures de protection complémentaires

Production du projet d'arrêté préfectoral de protection du géotope (APPG)

Production du rapport justifiant le(s) critère(s) de désignation du site, la nécessité d'une protection et le périmètre.

Art. R.411-17-2 I & II (délais)
Code de l'environnement

Consultations obligatoires :
Communes concernées
(Si concerné : CDA, ONF, CRPF, Armée)
CSRPN, CDNPS

Production du dossier de consultation du public

Art. L.123-19-1
Code de l'environnement

Consultation du public

Production du rapport de synthèse de la consultation du public

8 Finalisation et mise en signature de d'arrêté préfectoral de protection du géotope (APPG)

Art. R.411-17-2 III
Code de l'environnement

9 Application des mesures de publicité et notification aux propriétaires fonciers

-
Acteurs principaux
DDT - Préfecture - Communes

Arrêté préfectoral de protection du géotope (APPG) applicable